

Check-list de la signalisation des véhicules agricoles

La check-list signalisation des véhicules agricoles est disponible sur notre site internet dans la rubrique PreventAgri -> Documentation -> Machines.



Signalisation des véhicules agricoles

1. Éléments de signalisation :

1. Panneaux

Couleur : bandes rouges et blanches alternées et réfléchissantes.

Formes et dimensions minimales :

Carré : 42x42 cm ou 28x28 cm*

Rectangle : 28x56 cm ou 14x80 cm

* Les panneaux de 28x28 cm sont autorisés pour les véhicules de maximum 3,5 m de largeur. Il doit y figurer la norme : ECE REG NR104-C.

Références :

- Homologation devant figurer sur le panneau :
 - Soit RA2 NORD EN 12009-6
 - Soit TPESC B (7174) (norme française)
 - Soit DIN 6171-1 + feuille de classe RA2 (norme allemande)
- Identification du fabricant

Placement des panneaux (comment orienter l'inclinaison des bandes) :

Placer les panneaux de façon à ce que l'inclinaison des bandes glisse vers l'extérieur du convoi.

Emplacement	1 panneau	2 panneaux
Signalisation avant		
Signalisation arrière		
Signalisation latérale		

Vous pouvez consulter le document directement via ce lien
<https://secteursverts.be/wp-content/uploads/2022/12/Signalisation-des-vehicules-agricoles-Check-list-2022.pdf>
ou via le QR code

